

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



*SOLIGNAC – Station de production
Station de pompage « Eau traitée »*



*SOLIGNAC – Station de production
Application de résine à l'intérieur
des ouvrages de la nouvelle filière de traitement*

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

N°03/23

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18 heures 30, les membres du **Comité du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat situés 3 Allée Georges CUVIER à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents : Mme Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean Pierre GRANET, Christophe USCAIN, Didier CHARPENTIER, Jean Jacques LAMANT, Mme Marie AUFAURE, MM. Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOU MILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Mme Christelle PEYROT, Jean-Claude SAINTONGE, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Hubert DOUDET, Michel BAZIN, Lies SWIDERSKI, Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Jean-Louis DUBOIS, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Christian CHIROL, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Jean-Louis RIBET, Michel SARRE, Jean Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Marcel BARTOUT, Mme Jacqueline LHOMME LEOMENT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Eric DOMBRAY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURALT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Alain FAVRAUD, Philippe LACROIX, Mme Chantal TARNAUD, Mme Elodie CLEMENT, MM. Jean-Pierre FRUGIER, Frédéric MECHIN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Gilles ROQUES, Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, Mmes Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, , MM. Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Jean Marie MIGNOT, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Patrice CHAUVEL, Mme Séverine DUREISSEIX, M. Pierre ROUX, Mmes Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Guillaume ANTENOR, Mmes Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Loïc GAYOT, Mme Corine LORNAC, MM. Eric GERVEIX, Mme Elisabeth MARETHEU, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUIILLERDIER, Mmes Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, membres du Comité Syndical.

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

- Mmes Mireille GUILLOTEAU, Maëva MUNOZ, Myriam DELORME et M. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.
- Mme Audrey HIPPERT, MM. David TONNELIER, Lionel FLEYTOUX, du service des Eaux des Trois Rivières.

Soixante-treize membres composent l'assemblée de ce jour et 3 pouvoirs ont été transmis au Président.

I. Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale - Changement de délégués

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 2023
- C. Changement de délégués et élection du 4^{ème} membre suppléant de la commission de dégrèvement

II. Election du 6ème membre du bureau syndical suite à démission

III. Comptes-rendus des travaux des commissions

- A. Commission MAPA du 10/05/2023
- B. Commission consultative du 05/09/2023
- D. Commission de contrôle du 05/09/2023

IV. Marchés Publics

- A. Accord-cadre à bons de commande – Renforcements extensions programme 2024 -2028
- B. Accord-cadre à bons de commande – réhabilitation des équipements hydrauliques – Programme 2024-2028

V. Restitution de la réception des travaux de raccordement de 4 villages au Sénégal - Coopération décentralisée entre le SMAEP VBG (France) et la commune de SAKAL (Sénégal)

VI. Délégations d'attributions et de fonctions

- A. au Bureau
- B. au Président

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. **Soixante-treize membres** composent l'assemblée de ce jour et **3 pouvoirs** ont été transmis au Président.

Le Président remercie la présence de Mme Audrey HIPPERT et de MM. David TONNELIER, Lionel FLEYTOUX, du service des Eaux des Trois Rivières.

✓ **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. Guy MONTET, délégué titulaire et Maire de la commune de MEUZAC, est désigné secrétaire de séance.

✓ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 2023**

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

✓ **CHANGEMENT DE DELEGUES**

Par courrier réceptionné en date du 18 octobre 2021, le syndicat a été informé d'un changement de délégué sur la commune des CARS, en vertu d'une délibération prise en conseil municipal du 11/10/2021 :

MM. Fernand LAVIGNE et Loïc GAYOT sont nommés délégués titulaires,

M. Stéphane DELAUTRETTE et Mme Véronique DEBLOOS sont nommés délégués suppléants

M. Stéphane DELAUTRETTE, étant 4ème membre suppléant de la commission de dégrèvement, il convient de procéder à son remplacement.

DELIB CS 202315-Désignation du 4^{ème} membre suppléant de la Commission dégrèvements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°46/20 en date du 01/09/2020 portant création de la commission dégrèvements et désignation des membres,

Vu la délibération de la commune des Cars modifiant ses délégués en date du 11/10/2021,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 4-1,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un membre suppléant au sein de la commission dégrèvements, Sur le rapport de Monsieur le Président, propose la candidature de Lucien DUROUSSAUD, délégué à la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, en tant que délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Article 1 : dit que la commission dégrèvements est composée comme suit :

Président : M. Maurice LEBOUTET

Délégués titulaires

1er Délégué titulaire M. Loïc GAYOT, Délégué titulaire de la commune des CARS, Vice-Président en charge de la commission

2ème Délégué titulaire M. André SOURY, Délégué titulaire de la commune de SAINT LAURENT SUR GORRE

3ème Délégué titulaire M. Christian CHIROL, Délégué titulaire de la commune de PAGEAS

4ème Délégué titulaire M. Karl PERIGAUD, Délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole

5ème Déléguée titulaire Mme Véronique LAGRANGE, Déléguée titulaire de la commune de PIERRE BUFFIERE

Délégués suppléants

1er Délégué suppléant M. Bertrand DESBORDES, Délégué titulaire de la commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL

2ème Délégué suppléant M. Pierre PETILLON, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne

3ème Délégué suppléant M. Jean Pierre FRUGIER, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne

4ème Délégué suppléant M. Lucien DUROUSSAUD, délégué à la Communauté Urbaine de Limoges Métropole

5ème Délégué suppléant M. Didier LEYRIS, Délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole

✓ **ELECTION DU 6^{ème} MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL SUITE A DEMISSION**

DELIB CS 202316- Election du 6ème membre du bureau syndical suite à démission

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-18 du 29/07/2020 portant création de 7 postes de Vice-Présidents et de 10 autres membres du bureau syndical;

Vu la délibération n°2020-31 du 29/07/2020 portant élection du 6ème membre du bureau syndical

Considérant la démission effective en date du 11 avril 2023 du 6ème membre du bureau syndical;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de ce siège devenu vacant;

Considérant que les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après appel à candidature, Monsieur Sébastien FISSOT, délégué titulaire de la commune de RILHAC LASTOURS, propose sa candidature.

Il est procédé à l'élection du 6ème membre du bureau syndical et le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	76
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39

Monsieur le Président proclame les résultats :


M. Sébastien FISSOT, délégué titulaire de la commune de RILHAC LASTOURS, a obtenu 76 voix (soixante-seize). M. Sébastien FISSOT, délégué titulaire de la commune de RILHAC LASTOURS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} membre du bureau.

✓ RAPPORT DE PRESENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS


• **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION MAPA DU 10/05/2023**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Claude Dupuy, Vice-Président en charge de la Commission MAPA, pour la présentation du compte-rendu de cette commission.

Le comité prend acte de cette présentation.

 Madame Jacqueline LHOMME LEOMENT, Déléguée et Maire de la commune de SAINT GENEST SUR ROSELLE, demande pourquoi fait-on ces travaux car le montant affecté est conséquent, financé par les contribuables pour partie ? Quelles mesures sont prises pour protéger les captages qui alimentent ces différentes communes ? Quelle est la proportion des aides sur ces importants travaux pour limiter l'impact sur la facture de nos administrés ?

Pascal DUBREUIL, Directeur du Syndicat, explique que le projet est financé à hauteur de 80% détaillé comme suit : 50% d'aide de l'Agence de l'Eau et 15 de subventions DETR et 15% du Département. Il rappelle que le projet a été validé en novembre 2022 par le Comité Syndical pour répondre à une problématique « pesticides » mais aussi à un besoin de sécurisation en lien avec le changement climatique. Il faut savoir que sur ce secteur les captages du Mont Gargan sont très fragiles surtout en période estivale. Ce projet vient sécuriser l'approvisionnement en eau des communes de l'Ex Syndicat des Deux Briance, à savoir St Germain les Belles, Saint Vitte et Glanges par l'UDI de LANAUD. Parallèlement à ces travaux, le Syndicat VBG est en train d'engager une reconquête de la qualité de l'eau sur le Puits de la Grillère qui a fait l'objet d'un arrêté de dérogation par rapport à cette problématique « pesticides ». Cela passe par la définition de l'aire d'alimentation du captage de la Grillère et des actions correctives avec notamment un changement de pratiques agricoles sur cette aire. Le Syndicat VBG, soucieux de la ressource en eau, vient d'attribuer un marché à un groupement de prestataires pour la révision des DUP dont l'objectif est de définir l'aire d'alimentation de la zone de captage afin de cibler les parcelles agricoles devant faire de changements de pratiques.

 Madame Jacqueline LHOMME LEOMENT demande à savoir comment cela a été discuté avec les exploitants agricoles ? la Chambre d'Agriculture ? On fait ici des travaux importants et c'est normal car ce sont des molécules nocives pour la santé humaine et j'en félicite le Syndicat qui s'y emploie, il faut protéger et avoir une eau propre à la consommation mais il va falloir que les mesures soient vraiment tenables de par les sources polluantes pour éviter que cela se reproduise ici ou ailleurs car au bout ce sont les usagers qui payent ?

Pascal DUBREUIL précise que le Puits de la Grillère qui a fait l'objet d'un arrêté de dérogation par rapport à une problématique « pesticides » sur le ESA METOLACHLORE, la valeur guide de l'ANSES a été remontée sur ce paramètre classé aujourd'hui comme non pertinent. A ce titre, cet arrêté a été abrogé et nous sommes aujourd'hui conforme sur ce Puits. Néanmoins le Syndicat souhaite tout de même maintenir cette volonté de reconquête de qualité d'eau. La restitution faite par E2LIM sur ces molécules de pesticides avec les échantillonneurs passifs nous montre que nous sommes sur des demi-vies de 3 ans et demi qui nous permettent d'espérer une reconquête de la qualité de l'eau dans un délai assez court avec un changement de pratiques agricoles. Aujourd'hui, il nous reste à définir l'aire d'alimentation du captage parce que les périmètres définis dans la DUP qui sont associés à ce captage ne sont pas suffisants pour envisager cette reconquête car certaines parcelles en dehors de ces périmètres peuvent impacter la ressource en eau.

✓ **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU 05/09/2023**

Monsieur le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2022.

Monsieur le Président cède ensuite la parole à Lionel FLEYTOUX du Service des Eaux des Trois Rivières pour donner des précisions sur le rendement de réseau sur VBG. Lionel FLEYTOUX explique que l'amélioration du rendement sur VBG sur ces trois dernières années, pour s'approcher des objectifs contractuels, nécessite une grande vigilance notamment sur un territoire très étendu de 59 communes. Dans un premier temps, il présente les chiffres clés à date du comparatif des VMD (Volumes Mis en Distribution) entre 2022 et 2023 avec un potentiel de volume de fuites économisés de l'ordre de 318 467 m³. Un objectif de volume mensuel est mis en corrélation avec les objectifs contractuels de rendement de manière à atteindre l'objectif de rendement voir le dépasser. A ce jour, le rendement est estimé à 84,2%. Lionel FLEYTOUX explique que les chiffres présentés sont des chiffres théoriques car ils viennent des compteurs télégérés qui reviennent sur les outils de SE3R et des consommations basées sur les relevés de l'année N-1, soit l'exercice de consommation 2022 ; si la consommation augmente, le rendement bougera en conséquence. Il présente ensuite une carte du réseau de VBG extraite de l'outil REZO+ avec des codes couleur pour visualiser les débits de fuites par sous-secteur. Les sous-secteurs en rouge sont les débits supérieurs à 5 m³/h, en orange de 1,5 à 5 m³/h, en jaune inférieurs à 1,5 m³/h, en vert sans fuites et le bleu défaillance de télégestion.

Un zoom est fait sur une zone en rouge, comme le réseau de la commune de Panazol pris en exemple. En 2021, le débit de fuites constaté était de 12 m³/h. A ce jour, le débit de fuites est descendu à 7 m³/h. Malgré cette évolution à la baisse, les efforts pour la limitation des pertes sont maintenus sans impacter la défense incendie et sans dégrader la qualité de l'eau distribuée. Sur la commune de PANAZOL, deux compteurs, un au Golf et un à la Croix Finor sont existants. Ce nombre de compteurs étant insuffisant pour comptabiliser les pertes en eau sur cette commune, de nouveaux points de comptage doivent être installés avec un démaillage du réseau pour faciliter la recherche de fuites. Des fermetures de vannes sont réalisées pour vérifier comment se comporte la distribution et la défense incendie et cela nécessite beaucoup de temps pour éviter de créer de grosses perturbations. A date, deux débitmètres ont été installés pour comptabiliser toute la partie de distribution en direction de SOUDANAS. Sur ces deux débitmètres, le volume de pertes est proche de 0. Il reste encore les ¾ de la commune à sectoriser. Une évolution positive est notée. L'opération de séquençage du réseau de Panazol pour éliminer les fuites est longue mais devrait porter ses fruits.

Deux agents spécialisés dans la recherche de fuites regardent tous les matins « la météo des fuites » pour intervenir le plus rapidement possible et faire des recherches.



Madame LHOMME LEOMENT, Déléguée et Maire de la commune de SAINT GENEST SUR ROSELLE, demande si l'origine des fuites d'eau a été repérée ? A Panazol, le circuit des canalisations est-il plus ancien que dans les autres communes ?

Lionel FLEYTOUX explique que c'est principalement dû à l'usure des canalisations. Le réseau n'est pas plus ancien mais il est principalement en fonte, plus vieillissant et donc potentiellement beaucoup plus fuyard. Il est plus facile de rechercher des fuites de 10 à 15 m³/h que des petites fuites de 1 à 3 m³/h. : « Nous sommes sur de « l'épicerie fine » ». Les plus grosses fuites ont été réparées et la recherche est faite sur de la petite fuite mais le travail est de longue haleine.



Monsieur Jacques BERNIS, Délégué de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, demande si c'est bien les zones rouges où il y a le plus de fuite ?

Lionel FLEYTOUX répond par la négative. Ici c'est juste un code couleur par rapport à la zone de découpage de la commune au niveau de l'alimentation.



Monsieur Didier LEYRIS, Délégué de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, souhaite savoir si la zone bleue est totalement sécurisée ?

Lionel FLEYTOUX confirme que oui.



Monsieur Didier LEYRIS demande s'il s'agit de grosses fissures ?

Lionel FLEYTOUX explique que ce ne sont pas des grosses fissures car celles-ci sont visibles et facile à traiter. Pour exemple, la fuite sur la conduite F350 à FEYTIAT fin Août n'est pas passée inaperçue et a été traitée dans la foulée. Aujourd'hui, il s'agit maintenant d'un affinement dans la recherche de fuites.



Monsieur Eric PAULHAN, Délégué de la Communauté de Communes VAL de VIENNE, s'étonne que ce problème ne soit pas déjà réglé puisqu'il ne date pas d'aujourd'hui et qu'un geste avait été consenti pour investir dans plusieurs compteurs télégrés. Il y en avait plus que deux.

Lionel FLEYTOUX précise qu'il y avait également des organes de régulation compris dedans notamment le stabilisateur de pression à la Croix Finor. C'est de la nouvelle technologie. On travaille aujourd'hui avec des organes principalement électroniques qui sont beaucoup plus précis notamment sur les réglages de pression. Il faut savoir que sur la commune de PANAZOL, beaucoup de découvertes ont été faites du fait de l'agrandissement de la commune avec de nombreux lotissements comme par exemple, des conduites non raccordées sur le lotissement de l'Europe. SE3R intervient derrière pour faire des raccordements et cela prend du temps (raccordements, coupures, revêtement, etc...). De plus, des travaux ont été engagés par VBG sur la commune de PANAZOL et SE3R n'a pas voulu cumuler les interventions pour éviter de trop fortes perturbations sur le réseau de distribution.

David TONNELIER rajoute qu'il y a un phénomène important sur la commune de PANAZOL. Du réservoir de Lou Dougnou situé sur la route de Saint Just le Martel au carrefour de la Croix Finor où se situe un réducteur de pression, un nouveau gros lotissement s'est créé sur le plateau qui entraîne parfois une aspiration d'air dans les conduites lors de fort tirage en période estivale et cela peut entraîner parfois des coups de Bélier générateurs de casses. Il faut bien chasser l'air pour éviter ce phénomène. Sur cette commune, il explique qu'il y a un plateau avec très peu de pression où on aspire de l'air et une partie basse avec des pressions importantes en direction de SOUDANAS, ces nombreux paramètres peuvent poser des soucis.

DELIB CS 202317- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – exercice 2022

Vu l'avis favorable de la commission consultative du 5 septembre 2023,

Vu l'exposé du Président présentant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice de consommation 2022,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau reprend, pour l'exercice 2022 :

- Des indicateurs techniques relatifs à la ressource et à la qualité du service public de l'eau
- Des indicateurs financiers (recettes de vente d'eau, autres recettes, financement des investissements)
- Les modalités de tarification de l'eau y compris un comparatif des tarifs avec ceux de l'année en cours (2022)
- Les indicateurs de performance

Le Comité Syndical à l'unanimité :

Article 1 : donne acte à Monsieur le Président de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice de consommation 2022 du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE.

✓ **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE CONTROLE DU 05/09/2023**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Christian LATOUILLE, Vice-Président en charge de la Commission de Contrôle, pour la présentation du compte-rendu de cette commission.
Le comité prend acte de cette présentation.



Monsieur Rick JANSEN, Délégué de la Commune de LA ROCHE L'ABEILLE, demande des précisions sur l'écart du montant des assurances entre les CARE 2021 et 2022 par rapport aux assurances ?

Monsieur Christian LATOUILLE laisse la parole à David TONNELIER pour répondre à la question.

David TONNELIER explique qu'il y a eu moins de sinistres en 2022 qu'en 2021. Il explique que quand la société fait face à des sinistres, elle évalue le sinistre d'une année sur l'autre et elle provisionne sur cette ligne. Chaque année il y a un roulement : des provisions sont inscrites pour les différents sinistres en cours pour couvrir les frais d'avocat, d'expertise. Il n'y a pas que les cotisations réelles.

✓ **MARCHES PUBLICS**

DELIB CS 202318- Accord-cadre à bons de commande – Renforcements extensions programme 2024-2028

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de l'Accord-Cadre à bons de commandes mono-attributaire pour les travaux de fourniture et pose de conduites d'eau, robinetterie, fontainerie, branchements et accessoires nécessaires à l'extension et au renforcement du réseau de distribution d'eau potable sur le territoire du S.M.A.E.P. VIENNE BRIANCE GORRE et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer le marché à intervenir.

Article 3 : dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budget 2024 à 2028 du syndicat.

DELIB CS 202319- Accord-cadre à bons de commande – réhabilitation des équipements hydrauliques – Programme 2024-2028

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de l'Accord-Cadre à bons de commandes mono-attributaire pour la réhabilitation des équipements hydrauliques et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer le marché à intervenir.

Article 3 : dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits aux Budgets Primitifs 2024 à 2028.

✓ **RESTITUTION DE LA COOPERATION DECENTRALISEE A SAKAL (SENEGAL)**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean DUCHAMBON, Vice-Président en charge de l'opération SAKAL, pour la présentation de l'action menée.

Le comité prend acte de cette présentation.

✓ **DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTIONS**

Monsieur le Président présente son rapport.

Le comité prend acte de cette présentation.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président demande s'il y des questions diverses :



Monsieur Pascal GUYONNAUD, délégué de la Communauté de Communes VAL de VIENNE, demande des précisions sur les travaux récemment réalisés sur la commune de SEREILHAC. Les conditions étaient réunies pour informer les particuliers des travaux, des jours aussi, et puis il s'est avéré que ces travaux ont perduré dans le temps suite à des problèmes rencontrés. A ce titre, la mairie a reçu beaucoup d'appels. Il demande s'il est possible d'avertir déjà les mairies pour qu'elles aient conscience des travaux à effectuer sur leur commune lorsque des travaux dans une commune sont réalisés ?

Pascal DUBREUIL répond que pour les travaux en question, il s'agit du maillage rue Suzanne Valadon. On devait raccorder sur une rue parallèle, la cartographie faisait apparaître une conduite et lors du terrassement cette conduite n'était pas existante. En plus, il a fallu déplacer un poteau incendie. C'est pourquoi ces travaux ont été plus longs que prévu.

Pour tout ce qui est communication, il y a une circulaire qui est systématiquement envoyée à l'ensemble des abonnés de la commune concernée par ces travaux complétée par une information sur la coupure d'eau qui doit être faite au moins cinq jours avant la date de raccordement. Dans ce cas-là, le délai prévisionnel indiqué sur la circulaire a largement été dépassé. Après c'est surtout les dates de coupures où il faut que l'on soit précis. Sur Séréilhac, la coupure qui a eu lieu sans information préalable est une coupure non programmée du fait d'un accrochage de conduite. Informer les abonnés en amont des casses est très compliqué. Néanmoins lors de cette intervention de réparation (casses), un SELIGENT (envoi mails et sms) est systématiquement fait vers les abonnés et le secrétariat de la mairie pour indiquer la zone de coupure et le délai imparti pour la remise en eau. Ce type d'information a été déployé sur l'ensemble du territoire syndical pour permettre aux élus locaux et mairies d'avoir l'information sur les interventions sur le réseau AEP. Pascal DUBREUIL laisse la parole à Lionel FLEYTOUX pour en parler.

Lionel FLEYTOUX explique que le mode opératoire c'est que l'on envoie un mail à différentes adresses dont le Syndicat qui est au courant et en principe le secrétariat de la mairie concernée et aux délégués. On est en train de vérifier les adresses mails des mairies car on vient de se rendre compte que certaines adresses n'étaient pas valides. En cas de non-réception en mairie, Lionel FLEYTOUX invite les délégués à le signaler pour vérifier l'exactitude des adresses mails.

Par rapport à la population, on se sert de nos bases de données. Elle est remplie à 70%.



Monsieur Eric PAULHAN, Délégué de la Communauté de Communes VAL de VIENNE, indique que le délégataire a une grosse faiblesse sur la communication au niveau des purges de réseau. Les abonnés appellent souvent pour ces points.

Maurice LEBOUTET rappelle que des panneaux sont prévus pour indiquer les purges.

Lionel FLEYTOUX explique, que dans l'urgence, les agents ne mettent pas forcément les panneaux car ils ne les ont pas forcément dans la voiture.

✓ INFORMATION AUX DELEGUES

Prochaine assemblée générale le mardi 28 novembre 2023 à 18h30 au siège du Syndicat VBG à AIXE SUR VIENNE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h47.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 26 septembre 2023.